



Internet à l'école – Recommandations et obligations en matière de raccordement à internet des établissements de la scolarité obligatoire

1. L'offre actuellement en place

Avec son offre « Internet à l'école », Swisscom a mis en place un « réseau de la formation » dans les cantons, qui relie entre eux les réseaux locaux des écoles créant ainsi une structure de communication unifiée. Le fournisseur d'accès Internet a conclu un contrat-cadre avec chacun des cantons sur la base duquel les écoles peuvent déposer une demande de sponsoring auprès du responsable cantonal de leur canton pour obtenir un accès gratuit à Internet via Swisscom.

Avec l'offre « Internet à l'école » de Swisscom (offre de base avec un débit de 6000/600 KBit/s), la sécurité sur Internet est garantie par les services SecurePop¹ et Web Content Screening², deux éléments de sécurité qui sont mis gratuitement à la disposition des écoles raccordées et des écoles enfantines.

2. Swisscom étend son offre

Pour les écoles qui veulent bénéficier d'un débit supérieur (VDSL, fibre optique) via l'offre « Extra » de Swisscom, la connexion à Internet est certes toujours gratuite, mais les services de sécurité associés (SecurePop et Web Content Screening) ne le sont plus. Ceux-ci sont actuellement facturés par Swisscom 65 fr.- par mois. En raison de la répartition des tâches entre le canton et les communes fixée dans la loi sur l'école obligatoire, le canton ne peut toutefois pas prendre en charge ces frais, qui devront dès lors être supportés par les communes.

Pour que les écoles puissent profiter à l'avenir de ces nouvelles technologies (VDSL, fibre optique) qui offrent des débits supérieurs, le canton a opté pour la solution qui laisse le libre choix aux communes et aux écoles de faire appel à des tiers ou à Swisscom pour leur fournir un accès à internet et assurer la sécurité des utilisateurs et de l'infrastructure.

3. Obligations dans le cadre du choix de l'offre avec un débit supérieur et recommandations du canton

Les écoles qui décident de profiter de l'offre « Extra » de Swisscom pour leur accès Internet et d'utiliser ainsi le « réseau de la formation » mis à disposition du canton par l'opérateur sont tenues contractuellement de recourir à des services de sécurité (pare-feu et filtre de contenu). Deux solutions s'offrent à elles : souscrire une offre auprès de Swisscom ou, par l'intermédiaire des communes, auprès de professionnels qui proposent des solutions comparables. Dans ce cas, une convention spécifique doit être conclue avec Swisscom via le Centre MITIC interjurassien.

Les écoles qui font appel à un autre fournisseur d'accès Internet pour leur connexion doivent souscrire également une offre pour les services de sécurité afin de protéger efficacement l'infrastructure, les élèves et les membres du corps enseignant. Dans ce cas aussi, une convention spécifique doit être conclue via le Centre MITIC interjurassien.

·/.

¹ Service de pare-feu qui bloque l'accès aux utilisateurs extérieurs non autorisés

² Filtre qui empêche l'accès à des contenus Internet indésirables

4. Conseils et démarches

Le Centre MITIC interjurassien est chargé d'assister les écoles en cas de problèmes liés à leur connexion Internet Swisscom. Ce service de coordination supervise les processus cantonaux et examine les demandes de sponsoring des écoles. Les écoles publiques qui souhaitent bénéficier de l'offre « Extra » ou qui désirent être raccordées au réseau Swisscom « Internet à l'école » doivent s'adresser au Centre MITIC interjurassien, qui sera également leur premier interlocuteur en cas de problèmes techniques.

**Le Centre MITIC interjurassien est joignable
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h
par téléphone au +41 31 636 16 50 ou par courriel à centremitic@cmij.ch.**